

# TGIRT-EIBJ Matagami

UA 86-52, 86-64 et 86-65

Procès-verbal de la

## **DIXIÈME RENCONTRE**

Tenue le 22 février 2018, à la salle de conférence du GREIBJ à Matagami



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 17 MAI 2018**

# TGIRT-EIBJ Matagami

Présences aux rencontres du 22 février 2018

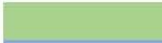

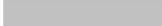


Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
René Dubé		Real Dubé	X
Amélie Béchar	X	Alexandre Giard	
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	
Félix Guay	X	Alain Shink	
Yan Bernard	X	Roch Plusquellec	
Patrick Bourque			
Julie Fillion	X	François Perreault	
Valérie Moses	X	Patrick Taylor	
Sylvain Ayotte			
Paul Dixon			
Johnny Cooper			
Allan Saganash			
Daniel Cliche			
Mathieu Séguin	X	François Cossette	X
Claude Brousseau		Vital Corriveau	
Mira Godbout	X		
Christine Gagné			
Daniel Champagne			
Daniel Cliche			
Marie-Claude Brousseau			
Nancy Gagné		Janie Brassard	
André Bonenfant			

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	X
Johanne Morasse	X
Isabelle Fortin	X
Jean-François Tremblay	X
Julien second	
Stéphane Ouellet	X

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ MATAGAMI

## DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Il est demandé de devancer le point 8. Ce point sera traité juste après la correspondance.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Amélie Béchard, dûment appuyé par M. François Cossette, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec la modification demandée.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2018.	Les participants présents à la rencontre du 14 novembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Au point 7, ce qui est formulé dans la colonne « Décisions » devrait plutôt se retrouver à la suite de ce qui est formulé dans la colonne « Résultats ou synthèses des discussions ». Également, l'animateur précise que M. Michel Arès n'est pas un délégué, mais plutôt un invité.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M. Yan Bernard, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les deux modifications demandées.
4. Correspondance	Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du Gouvernement de la Nation Crie (GNC) explique le contexte d'élaboration de ce tableau. Le travail est fait en collaboration entre le GNC et le MFFP. Il passe en revue chacun des enjeux du tableau. Ces éléments d'enjeux sont en cours d'élaboration et seront éventuellement présentés à la table de GIRT. Les délégués seront alors invités à les intégrer à leur tableau des enjeux. Les travaux avancent lentement, mais c'est positif. L'observateur mentionne que les résultats des travaux seront présentés, lorsque terminés, à toutes les TGIRT et que les trappeurs seront aussi rencontrés.  Le comité technique des enjeux fauniques est composé de : Stéphane Ouellet, Nadia Saganash (représentante des Cris) et Sophie Dallaire, Catherine Dion (représentantes du MFFP). L'échéance visée est décembre 2018  concernant les bandes riveraines, l'observateur du GNC mentionne que dans le cadre de négociations avec les cris, ces derniers pourront désigner de nouveaux refuges biologiques qui seront localisés sur le bord de l'eau.  M. Réal Dubé présente l'étude sur la planification d'une route minière. Il informe aussi les membres que le projet est mis sur la glace, car il manque des investisseurs privés pour réaliser le projet.	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023	Le planificateur du MFFP précise le contexte de cette présentation. Cette dernière a pour but d'amorcer une réflexion chez les délégués, en préparation des prochains PAFI-T. Le planificateur explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Il introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Il décrit les différents types de CRV et indique l'intensité avec laquelle le MFFP compte appliquer cette approche. Pour plus d'information sur l'enjeu du bois mort, les participants peuvent consulter les références indiquées à la fin de la présentation.	
6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)	Le planificateur du MFFP indique que ce point est en lien avec le PAFI-T. Il précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années. Les cartes des infrastructures et chemins principaux pour les UA 86-52, 86-64 et 86-65 sont affichées à l'écran une à une. Les membres présents adressent quelques questions et commentaires sur les différentes cartes. Une question est soulevée à savoir ce qui distingue les tronçons en violet de ceux en rouge, entre autres pour ce qui concerne la route de la Baie-James. Une observatrice fait remarquer qu'il manque trois ponts sur la R -1027, dans les premiers kilomètres. Le planificateur fait remarquer qu'il ne s'agit pas de ponts, mais de gros ponceaux. Il est demandé de clarifier la couleur des chemins, soit les chemins mauves correspondent aux chemins forestiers et rouges aux chemins principaux. Il est aussi demandé de clarifier les ponts (fermé, ouvert, ponceau...).	Le MFFP modifiera la carte et sa légende.
7. Sentiers VHR	L'observatrice du MFFP souhaite consulter les représentants du club de motoneige et les autres membres de la TGIRT qui auraient des informations sur l'origine de certains chemins et sentiers, à propos des sentiers utilisés par ce dernier. Le gouvernement doit procéder au renouvellement des sentiers de motoneige régie par le club, car celui-ci est échu. Elle a préparé une carte à l'échelle de la municipalité de Matagami où on peut y distinguer les sentiers et portions de sentiers dont les droits relèvent du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de ceux dont les droits relèvent plutôt du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle désire valider certaines informations, afin d'avoir le portrait le plus précis possible, pour pouvoir procéder au renouvellement. À la suite des nouvelles directives provenant du gouvernement pour lesquelles les clubs VHR	Le représentant du club de motoneige enverra des précisions sur les sentiers de motoneiges au MFFP directement. Au besoin, le MFFP planifiera une rencontre avec le club.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>ont reçu l'information en 2017, on retrouve maintenant deux situations possibles : dans le premier cas, pour les chemins de couleur violet, des droits ont été consentis au club de motoneige et en vertu de ces droits, le club de motoneige peut contrôler l'accès et exiger aux utilisateurs qu'ils détiennent une carte de membre valide. Dans le deuxième cas, pour les chemins de couleur rouge, il s'agit de chemins forestiers pour lesquels le club de motoneige ne peut restreindre l'accès à qui que ce soit ni imposer un droit d'utilisation. Il peut s'agir d'anciens chemins forestiers que le club de motoneige a récupérés pour bonifier son réseau de sentiers, mais il peut également s'agir de sentiers initialement ouverts par le club de motoneige et entretenus par ce dernier, pour lequel un droit est échu et n'a pas été renouvelé.</p> <p>L'observatrice du MFFP souhaite donc clarifier et régulariser la situation. On peut remarquer que du côté est de la rivière Bell, une portion d'un sentier principal passe du rouge au violet puis au rouge à quelques reprises. Le club aurait donc le droit de contrôler les accès dans certaines portions du sentier seulement. Certaines interruptions en rouge n'ont pas plus de quelques mètres et se trouvent isolées entre deux autres portions en violet. Une portion en rouge se retrouve dans le périmètre urbain, elle devient violette un peu plus loin. Plusieurs membres de la TGRIT ont été en mesure de fournir des informations pertinentes.</p> <p>Une déléguée du groupe des BGA propose d'imprimer une copie de la carte en grand format et de la transmettre au représentant du club de motoneige. Par la suite, ce dernier procèdera à des vérifications quant à l'origine des différentes portions. La suite des discussions se fera directement entre le MFFP et le club de motoneige.</p>	
8. Suivi des enjeux	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animateur explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...). L'animateur suggère aux délégués de passer les enjeux en revue et de l'adopter dans sa forme initiale à la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera dynamique et évolutif. Il fera l'objet d'un point</p>	Reprendre le compte-rendu de la rencontre de mars 2017 pour mettre à jour le tableau des enjeux.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>statutaire à chacune des rencontres.</p> <p>Des délégués mentionnent que certains enjeux ne se retrouvent pas dans le tableau ou ont été formulés différemment de ce qui a été convenu et adopté par la table. Concernant l'enjeu de conservation des habitats fauniques, l'observateur du GNC précise qu'il avait été élaboré spécifiquement pour l'original et qu'en outre, un enjeu sur le caribou forestier avait également été amené à la table, mais n'apparaît pas dans le tableau. Concernant ce dernier élément, l'animateur confirme qu'il s'agit effectivement d'une omission de sa part et inscrit comme besoin : « Maintenir ou augmenter la population de caribous forestiers ».</p> <p>L'enjeu de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques soulève des questionnements à savoir qui a amené cet enjeu à la table de GIRT et l'a élaboré comme présenté dans le tableau. Il pourrait s'agir d'un besoin pour les maîtres de trappe en premier lieu, en lien avec la protection des frayères. Les délégués conviennent de mettre cet enjeu sur la glace jusqu'à ce que les maîtres de trappe viennent préciser le besoin.</p> <p>Certaines questions demeurent relativement à l'ensemble du tableau. Un délégué mentionne que la table de GIRT a déjà révisé, validé et adopté ses enjeux. Aussi, les délégués demandent à l'animateur de reprendre intégralement ce qui a été convenu lors de la rencontre du 9 mars 2017 pour mettre à jour le tableau des enjeux, car à ce moment les délégués avaient discuté, convenus ensemble du libellé et approuvé le tout.</p> <p>Un délégué souligne que les enjeux et préoccupations exprimées par les membres, même s'ils ne seront pas traduits dans un VOIC, doivent être listés dans un tableau à part, pour ne pas perdre de vue ces préoccupations. L'animateur de la TGIRT est d'accord avec une liste, mais exprime et explique son désaccord à rendre toute l'information publique. Les préoccupations resteront au niveau de la TGIRT.</p> <p>Concernant le transfert des UA 8664 et 8665 vers la TGIRT de Waswanipi, M. Réal Dubé parlera à M. René Dubé, afin de faire un suivi sur ce dossier, à la suite des courriels envoyés par les membres de la TGIRT par l'entremise de Johanne Morasse, afin de souligner leur désaccord.</p>	<p>M. Réal Dubé communiquera avec M. René Dubé.</p>
9. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 10 h. Il propose aux délégués de tenir les rencontres à une autre heure s'ils le souhaitent.	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	L'heure actuellement prévue semble convenir à l'ensemble des délégués.	
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses documents. Pour tous les autres participants, le GREIBJ pourra s'occuper de la traduction.	
10. Composition de la table	L'animateur introduit la composition mise à jour. Il explique brièvement comment il a procédé à la mise à jour et demande si des modifications devraient y être apportées. Les membres suggèrent quelques vérifications qui sont prises en note par l'animateur.	
11. Points d'information et demandes des délégués	Juste avant la levée de la rencontre, un délégué fait état d'une étude technique effectuée en vue de la mise en fonction d'une route hors normes qui serait utilisée dans le cadre des activités du Pôle minier. L'étude est disponible sur le site FTP de la table de GIRT, dans le dossier de la 10 <sup>e</sup> rencontre.	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h 20.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M <sup>me</sup> Valérie Moses, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

- BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
- COMEV : Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
- CRV : Coupe à rétention variable
- FHVC : Forêt à haute valeur de conservation
- GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire
- GNC : Gouvernement de la Nation Crie
- GREIBJ : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- PAFI-T : Plan d'aménagement forestier intégré tactique
- PAFI-O : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- PFNL : Produit forestier non ligneux
- PRAN : Programmation annuelle
- PRAU : Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
- SÉPAQ : Société des établissements de plein-air du Québec
- TGIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
- VNR : Volumes non récoltés
- VO : Valeur, objectif
- VOIC : Valeur, objectif, indicateur, cible